

Très confiante, la CGB mise sur une hausse des surfaces de 20 % en 2017

01/12/2016 | Arnaud Carpon • Terre-net Média

A quelques mois de la fin des quotas betteraviers, la CGB confirme son optimisme quant aux perspectives de marché des prochaines années. Le syndicat prévoit une hausse des surfaces de 20 % dès 2017. Les nouvelles vellétés de la Commission européenne pour réduire sensiblement le taux d'incorporation d'éthanol de première génération constituent la seule ombre au tableau.



La CGB
prévoit
une
hausse
des
surfaces
de
betteraves
de 20 %
en 2017.
(©Terre-
net Média)

Loin des inquiétudes justifiées des producteurs de lait quant aux conséquences de la fin des quotas laitiers, **les planteurs de betteraves de la CGB** affichent un franc optimisme quant aux **perspectives de production après la fin des quotas sucriers** prévue le 1er octobre 2017. Si bien que, après une campagne d'arrachage difficile annonçant des résultats décevants, le syndicat mise d'emblée sur une hausse des surfaces en betteraves de 20 % dès 2017.

Ainsi, la CGB estime que **les surfaces en betteraves** pourraient passer de 400 467 ha en 2016 à plus de 480 000 ha. « Le marché se redresse depuis fin 2015. Nous avons remis la filière sur les rails pour saisir l'opportunité de la fin des quotas », résume le président de la CGB Eric Lainé et le directeur du syndicat Alain Jeanroy. La CGB cible ainsi une production de 5,8 Mt de sucre après **la fin des quotas**, contre une moyenne de 4,8 Mt entre 2011-2012 et 2015-2016.

Pour justifier cet optimisme, les représentants des planteurs s'appuient sur des fondamentaux de marchés tournés à la hausse. Alors que la consommation européenne de sucre pourrait diminuer de 1 Mt au profit de l'isoglucose issu du maïs, le marché hors de l'UE reste porteur, notamment dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique.

« Il faut rappeler que jusqu'en 2006, c'est-à-dire avant la condamnation de l'UE par l'OMC, la France exportait environ 2 Mt de sucre uniquement vers les pays tiers », rappelle Eric Lainé. Sous contrainte de l'OMC, l'UE exporte environ 1,4 Mt de sucre hors de l'Europe. Après les quotas, ce volume pourrait monter de 3 à 4 Mt. Avec un marché français stable et sans réelles opportunités supplémentaires, la filière française devra jouer des coudes avec ses concurrents européens, l'Allemagne, la Pologne et les Pays-Bas notamment, pour exporter 1 Mt supplémentaire. « Le savoir-faire commercial existe. Les capacités physiques aussi. »

Atténuer la volatilité des prix du sucre

Pour les producteurs, la fin des quotas est néanmoins source de risques accrus, notamment en matière de prix. Les débouchés seront-ils au rendez-vous pour permettre l'écoulement de volumes supplémentaires dès l'année prochaine ? Qu'en sera-t-il des prix payés aux planteurs ? « **L'accord interprofessionnel signé cet été** permet de renforcer le pouvoir des producteurs, qui pourront discuter de tous les éléments de prix dans une négociation avec leur sucrerie. »

Pour faire face à la **volatilité des prix du sucre**, « qui est bien plus importante que celle du blé », la CGB attend des avancées significatives en matière de gestion des risques dans la future Pac. « Nous restons attachés aux DPB, mais nous avons besoin d'outils de stabilisation de nos revenus. » Le syndicat espère notamment que le dispositif d'assurance récolte sera amélioré « pour le rendre plus attractif pour les agriculteurs. »

Une seule ombre au tableau plane néanmoins sur les planteurs de betteraves : la proposition renouvelée de la Commission européenne en matière de bioéthanol. Alors que l'UE s'est fixée un objectif d'incorporation de bioéthanol de première génération dans l'essence de 10 % à l'horizon 2020 et que la filière a investi en conséquence pour développer ce débouché en phase avec la transition énergétique, la Commission européenne a, comme elle l'avait fait en 2013, proposé de plafonner progressivement ce taux à seulement 3,8 %. La Commission souhaite par cette contrainte que la filière développe désormais l'éthanol de deuxième voire de troisième génération pour atteindre les 10 % d'incorporation totale.

« C'est de l'incohérence en barre, s'insurge Eric Lainé. Non seulement nous avons investi massivement pour développer la filière, mais, en plus, les biocarburants dits « avancés » ne seront pas disponibles avant de nombreuses années. « Avec le projet FuturoI, la filière y travaille, mais il y a encore de nombreuses difficultés préindustrielles à résoudre. »

Le président de la CGB dénonce par ailleurs la contradiction de la Commission européenne à l'égard des enjeux environnementaux. « Les biocarburants de seconde génération seront issus de cultures dédiées. Leur développement au détriment de ceux de première génération est contraire aux objectifs alimentaires. »

La CGB compte défendre ses positions auprès des parlementaires européens qui, avec le Conseil européen, avaient déjà retoqué une proposition similaire de la Commission en 2013.



*Alain
Jeanroy,
directeur
de la CGB
et Eric
Lainé,
président
de la
CGB, lors
d'un
point
presse
jeudi 1er
décembre
2016.
(©Terre-
net
Média)*

Pour surveiller les évolutions des cours des matières premières agricoles, connectez-vous sur :

[Observatoire des marchés de Terre-net.fr](http://Observatoire.des.marchés.de.Terre-net.fr)